

MISEREOR

Lignes directrices pour l'appui aux programmes et projets hydrauliques en Afrique



L'eau,
source d'un développement autogéré

„Nous avons certes conduit les populations vers l'eau, il faut envisager de les conduire vers l'appropriation des points d'eau (question rationnelle et pérenne) et vers l'exploitation des points d'eau pour créer des richesses socio-économiques.“

Monseigneur Paul Ouédraogo,
Président de la Commission épiscopale de pastorale sociale
Conférence épiscopale du Burkina Faso-Niger

Table des matières

1	Antécédents.....	3
2	Objectifs des programmes/projets d'hydraulique.	3
2.1	Préserver les droits fondamentaux dans le domaine de l'eau.....	3
2.2	Contribuer à la sécurité alimentaire par l'accès à une eau en quantité et qualité suffisantes.....	3
2.3	Améliorer la situation sanitaire par une gestion correcte de l'eau ¹	3
2.4	Promouvoir la justice sociale et la résolution pacifique de conflits ^{3,6}	4
2.5	Assurer l'égalité de participation des hommes et des femmes dans les projets d'eau ²	4
2.6	Protéger les ressources en eau qui existent et exploiter de nouvelles ressources ⁴ en respectant les principes de durabilité sociale, écologique et financière.....	4
3	Bénéficiaires de la coopération.....	4
4	Types de projets susceptibles d'être appuyés.....	4
4.1	Des mesures de ravitaillement en eau prévues, réalisées et gérées durablement avec les ressources locales.....	4
4.2	Des projets de développement rural en lien avec la gestion durable des ressources et le ravitaillement en eau ^{1, 4}	5
4.3	Des projets hydrauliques qui intègrent comme composantes l'hygiène, les mesures sanitaires, la prévention et l'éducation en santé publique ¹	5
4.4	Sensibilisation, développement organisationnel et lobbying dans le Sud.....	5
4.5	Sensibilisation et travail de lobbying au Nord.....	5
4.6	Combinaisons de projets dans le Sud avec travail de lobbying dans le Nord.....	5
4.7	Des projets de formation et de mise en réseau pour soutenir les partenaires locaux....	5
4.8	Des projets de traitement approprié des eaux usées, en particulier pour les institutions.....	6
5	Critères de qualité des programmes et projets d'eau.....	6
5.1	Égale participation des hommes et des femmes à la planification, à la réalisation et à la gestion de leur projet d'eau.....	6
5.2	La planification et la réalisation du projet sont limpides ⁷	6
5.3	Les partenaires contrôlent régulièrement l'impact du projet au moyen d'indicateurs prédéfinis et ils améliorent sans cesse la qualité de leur projet d'eau.....	7
5.4	Le potentiel conflictuel et la manière de gérer les conflits seront analysés et intégrés dans la planification.....	7
5.5	Une stratégie de sensibilisation (dans le domaine de l'économie, de l'hygiène, de l'écologie, de l'organisation).....	7
5.6	Collecte de données sur la situation socio-économique des bénéficiaires potentiels.....	7
5.7	Stratégie à long terme pour augmenter la contribution propre des groupes bénéficiaires de l'eau ⁷	7
5.8	Pérennité de fonctionnement des points d'eau par le renforcement de la prise de responsabilité personnelle des utilisateurs.....	7
5.9	Les mesures de construction respectent les normes édictées par le ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement (BMZ).....	7

Références croisées avec d'autres documents de position de MISEREOR8

1 Antécédents

Depuis quelques années, le débat est en cours au sein de MISEREOR pour fixer les « grandes lignes » d'appui secteur par secteur.

Concernant l'hydraulique - un domaine où MISEREOR s'implique fortement - les grandes orientations pour l'appui aux projets / programmes d'eau en Afrique viennent d'être fixées. Des consultations avaient été menées au préalable avec les organisations partenaires et des experts en la matière.

Et pour aller dans le sens des consultations, l'appui aux programmes hydrauliques en Afrique s'orientera vers les objectifs nouvellement définis et les critères de qualité déterminés en liaison avec les organisations partenaires. Car ces critères pourront varier en fonction du contexte national.

2 Objectifs des programmes / projets d'hydraulique

Les objectifs qui ont été assignés aux projets et programmes d'hydraulique en Afrique sont en conformité avec les principes qui sous-tendent l'action de MISEREOR, à savoir de « lutter contre la faim et la maladie, promouvoir la justice et la paix, et sauvegarder la création ».

2.1 Préserver les droits fondamentaux dans le domaine de l'eau

Avec l'émergence de la société civile, la législation sur l'eau se met progressivement en place. Dès lors les programmes hydrauliques doivent prendre en compte cette nouvelle situation sur le plan juridique et politique. Cela concerne l'aménagement de l'espace communautaire avec la participation des populations concernées, l'observation et l'influence des grands axes de la politique gouvernementale, et le lobbying au Nord comme au Sud.

2.2 Contribuer à la sécurité alimentaire par l'accès à une eau en quantité et qualité suffisantes^{4*}

A plus d'un titre, le ravitaillement en eau contribue à la sécurité alimentaire puisque l'eau est utilisée :

- a) pour boire et aussi pour préparer les aliments,
- b) comme moyen de production pour l'agriculture et l'élevage (irrigation et abreuvement des bêtes) et dans le cadre de la transformation des aliments,
- c) pour le lavage et les besoins domestiques.

Le stockage de l'eau pour l'utilisation en périodes de sécheresse est une raison d'être particulière des programmes d'eau en zones arides.

2.3 Améliorer la situation sanitaire par une gestion correcte de l'eau¹

D'après l'OMS, la plupart des maladies dans le monde sont provoquées par la consommation d'eau impure ou par le contact avec de l'eau impropre.

Les programmes et projets d'eau peuvent contribuer dans une très large mesure à l'amélioration de la santé étant donné qu'ils procurent l'accès à l'eau potable et que, par une sensibilisation adaptée, les populations sont amenées à modifier leurs habitudes en matière d'hygiène.

* Les chiffres en couleur et en minuscules font référence aux autres documents de position (qui ne sont pas tous disponibles en français) ; cf. p. 8.

2.4 Promouvoir la justice sociale et la résolution pacifique de conflits

3,6

C'est d'ordinaire à l'ensemble de la communauté qu'il appartient de régler l'organisation du ravitaillement en eau de sorte que ce qui peut être source de conflits potentiels (cession de droits, ...) se règle généralement pacifiquement vu que l'objectif commun - l'accès à l'eau - a un effet fédérateur. Les programmes d'adduction d'eau peuvent conduire à plus de justice sociale car bien souvent ils englobent les groupes humains défavorisés et marginalisés.

2.5 Assurer l'égalité participation des hommes et des femmes aux projets d'eau

2

Les programmes d'hydraulique doivent tenir compte du rôle clé que jouent les femmes dans l'approvisionnement en eau de la famille. En incluant des femmes dans les structures de décision généralement dominées par les hommes, comme par exemple les comités villageois, en tenant compte de leurs besoins spécifiques dans les projets d'eau, c'est au développement d'une société soucieuse et respectueuse de l'égalité des genres que l'on contribue.

2.6 Protéger les ressources en eau qui existent et exploiter de nouvelles ressources

4

en respectant les principes de durabilité sociale, écologique et financière

Les besoins en eau doublent tous les vingt ans. Il est donc nécessaire que les programmes hydrauliques englobent des mesures appropriées et adaptées au milieu pour activement gérer le cycle de l'eau : ré-alimenter la nappe souterraine, régénérer d'autres ressources, les protéger et les mettre à profit sans les détruire.

3 Bénéficiaires de la coopération

Le travail de MISEREOR s'adresse aux pauvres et, en Afrique, ceux-ci vivent principalement dans les zones rurales. C'est la raison pour laquelle la plupart des projets hydrauliques travaillent avec la population rurale pauvre. Il existe quelques cas de projets hydrauliques dans des petites villes, des quartiers périurbains particulièrement défavorisés ou avec des institutions (centres de santé, prisons, etc.). Les programmes hydrauliques cherchent à influencer les instances politiques à tous les niveaux ; ils coopèrent de ce fait avec les conseils municipaux, les commissions gouvernementales et les administrations régionales. Quelques régions ont mis en place des centres de service et d'échange pour accroître l'efficacité de leur infrastructure. Dans le long terme, elles pourront évoluer vers des entreprises autonomes qui assureront l'entretien et la réparation des systèmes d'adduction d'eau locaux.

4 Types de projets susceptibles d'être appuyés

Sur la base des objectifs définis au point 2, différentes constellations de projets ont été identifiées dans lesquelles l'eau joue un rôle de premier plan. Chaque constellation renferme une grande variété de combinaisons. Jusqu'ici le modèle dominant a été les programmes d'eau plus ou moins intégrés avec des volets d'hygiène et/ou d'agriculture. Les types de programmes de la nouvelle génération renferment des mesures pour renforcer l'organisation des groupes de bénéficiaires, soutenir l'action de lobbying pour la mise en application des droits, et mettre en œuvre des projets à caractère politique.

4.1 Des mesures de ravitaillement en eau prévues, réalisées et gérées durablement avec les ressources locales

Dans ces programmes d'eau de type plus classique, il faut trouver un équilibre entre les mesures dans le domaine de la construction et la mise en place de méthodes et d'instruments pour réaliser des analyses socio-économiques et faire un travail ciblé avec les groupes bénéficiaires (et utilisateurs de l'eau). L'idée maîtresse : maximiser la

participation et la responsabilité des utilisateurs-bénéficiaires. Un autre aspect important de ces programmes est la question de la formation et de la sensibilité au genre.

4.2 Des projets de développement rural en lien avec la gestion durable des ressources et le ravitaillement en eau^{1, 4}

On peut citer dans ce contexte les mesures en faveur de l'utilisation raisonnée de l'eau grâce notamment aux méthodes d'irrigation adaptées, mais aussi le développement et la protection des bassins versants.

4.3 Des projets hydrauliques qui intègrent comme composantes l'hygiène, les mesures sanitaires, la prévention et l'éducation en santé publique¹

4.4 Sensibilisation, développement organisationnel et lobbying dans le Sud

A l'interne, par exemple par le biais de

- ◆ Développement des capacités organisationnelles des groupes d'utilisateurs afin de renforcer leurs compétences en gestion et de faciliter le travail de lobbying ;
- ◆ Renforcement de la solidarité à l'intérieur des diocèses, des paroisses et des communautés villageoises ;
- ◆ Formation en médiation de conflits afin de résoudre pacifiquement ceux qui apparaissent.

A l'externe, par exemple par le biais de

- ◆ Mesures pour influencer sur la législation régionale et nationale ;
- ◆ Actions de plaidoyer et de lobbying pour avoir accès aux fonds disponibles sur place : ainsi au titre de la campagne pour l'allègement de la dette ; financements locaux de l'Union européenne, etc.
- ◆ Action de lobbying pour augmenter la sécurité juridique dans le domaine de l'eau.
- ◆ Renforcement des capacités au dialogue politique pour être mieux en mesure de faire valoir ses droits. Exemples : appui des organisations à la base, formation politique des partenaires et mise en réseau des groupes d'utilisateurs de l'eau.

4.5 Sensibilisation et travail de lobbying au Nord

A l'interne : au sein de MISEREOR, dans les commissions, les groupes de donateurs, etc.

A l'externe : Exercer une influence au niveau politique.

4.6 Combinaisons de projets dans le Sud avec travail de lobbying dans le Nord

Exemples : projets PPS (PPS = « Département Partenariats / Parrainages et Relations donateurs » de MISEREOR). C'est un programme qui permet à des personnes ou à des groupes en Allemagne de ne pas seulement soutenir le travail de MISEREOR en général, mais un projet ou un programme en particulier.

4.7 Des projets de formation et de mise en réseau pour soutenir les partenaires locaux

La professionnalisation du travail dans le domaine social, technique, juridique et économique permet un meilleur accès aux ressources locales disponibles, par exemple aux fonds issus de l'allègement de la dette, aux subventions locales de l'Union européenne, etc.. Figurent également dans ce domaine les mesures de formation pour augmenter la sensibilité au genre.

4.8 Des projets de traitement approprié des eaux usées, en particulier pour les institutions (par exemple : la technologie anaérobie)

Dans le contexte de ces principes directeurs, il faut certainement aussi préciser le type de projets que MISEREOR ne considère pas comme "propres à être soutenus" ou qui ne peuvent être financés qu'à titre exceptionnel :

- ◆ les programmes d'adduction d'eau urbaine
- ◆ Le financement d'unités techniques et de matériel lourd
- ◆ des programmes d'approvisionnement en eau subventionnés à 100%
- ◆ des forages profonds (>200m),
- ◆ la construction de grands bassins de retenue (sauf si des mesures de protection et de développement du bassin versant ont été prises au préalable)
- ◆ la privatisation sans participation des utilisateurs
- ◆ la réalisation de mesures de construction isolées de nature purement technique

Sont absolument exclus

- ◆ les mesures qui pourraient faire naître ou aggraver des conflits, par exemple en avantageant certains groupes de population ou en ne tenant pas compte des droits traditionnels ;
- ◆ les mesures qui entraîneraient une surexploitation des ressources naturelles, par exemple du surpâturage si l'on favorisait la création d'abreuvoirs dans des zones semi-arides.

5 Critères de qualité des programmes et projets d'eau

Par-delà les différents types de projets, l'expérience et la discussion ont fait émerger des critères de qualité dont MISEREOR et les organisations partenaires devraient à l'avenir mieux tenir compte. Ces critères devraient faire l'objet de discussions au moment de la préparation des projets et être clairement abordés dans la demande envoyée à MISEREOR. D'une manière générale les projets devraient satisfaire à ces critères :

5.1 Égale participation des hommes et des femmes à la planification, à la réalisation et à la gestion de leur projet d'eau

La demande de prise en charge d'un projet d'eau devra décrire la manière dont les bénéficiaires sont intégrés durant les différentes phases du projet et s'arrêter sur les droits et les devoirs de chacun. Les femmes qui, dans de nombreuses cultures, sont responsables de l'approvisionnement en eau de leur famille devront pouvoir exprimer leurs préférences et participer au processus de planification du projet sur un pied d'égalité avec les hommes. De même, elles devront être adéquatement représentées au sein des structures de décision, comme par exemple les comités villageois.

5.2 La planification et la réalisation du projet sont limpides ⁷

Outre la participation des bénéficiaires, il faudra préciser d'autres aspects comme la façon dont sont prises les décisions à l'intérieur de l'organisation partenaire, les raisons qui ont présidé au choix de l'emplacement et de la technologie adoptée. De même un calcul des coûts transparent devra être joint.

5.3 Les partenaires contrôlent régulièrement l'impact du projet au moyen d'indicateurs prédéfinis et ils améliorent sans cesse la qualité de leur projet d'eau

Il faut définir des objectifs de phase ainsi que des indicateurs pour mesurer les progrès du projet. Des rapports basés sur un suivi régulier du projet à l'aide des indicateurs définis informeront sur l'état actuel du projet et feront part des enseignements tirés. Les expériences et leçons apprises seront intégrées dans le travail et apparaîtront éventuellement dans d'éventuelles demandes ultérieures bien étayées.

5.4 Le potentiel conflictuel et la manière de gérer les conflits seront analysés et intégrés dans la planification.

Il faut tout particulièrement tenir compte des relations tendues qui peuvent exister entre la population sédentaire et les éleveurs nomades, mais aussi des déséquilibres ethniques et économiques, de la présence de nombreux migrants dans la région, etc. lorsqu'on planifie des programmes hydrauliques. Il faut également songer aux conflits que peuvent soulever les droits traditionnels (droits d'exploitation, de passage, ...) et prévoir dès le début des solutions adaptées pour y remédier.

En plus, pour les projets hydrauliques qui prévoient des mesures de construction, il faut également tenir compte des critères suivants :

5.5 Une stratégie de sensibilisation (dans le domaine de l'économie, de l'hygiène, de l'écologie, de l'organisation)

Cette stratégie devrait être élaborée et expliquée dans le détail. La sensibilisation est un préalable à la coopération avec la population ; elle doit se poursuivre durant toute la durée du projet (en fonction des priorités adoptées) pour garantir des effets durables.

5.6 Collecte de données sur la situation socio-économique des bénéficiaires potentiels

Il existe différentes méthodes pour recueillir des données socio-économiques. Quelle que soit celle choisie, l'essentiel est qu'elle permette d'illustrer le potentiel économique des divers groupes de population. Les partenaires devraient étayer leurs analyses socio-économiques et s'en servir dans les négociations pour déterminer leur contribution monétaire et non monétaire.

5.7 Stratégie à long terme pour augmenter la contribution propre des groupes bénéficiaires de l'eau ⁷

En ayant à l'esprit l'orientation de lutte contre la pauvreté que poursuit MISEREOR, les études socio-économiques devraient aider à fixer une contribution financière des groupes bénéficiaires qui tienne compte à la fois des coûts de la mesure de construction et de l'entretien de l'ouvrage.

5.8 Pérennité de fonctionnement des points d'eau par le renforcement de la prise de responsabilité personnelle des utilisateurs

C'est-à-dire un plan d'action transparent pour l'entretien, la maintenance et la réparation des installations. Cela peut s'effectuer par la sensibilisation, la formation et le suivi régulier des groupes d'utilisateurs (aussi au-delà de la fin des travaux de construction) et par la formation d'artisans sur place ou la création de centres de service, etc.

5.9 Les mesures de construction respectent les normes édictées par le ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement (BMZ)

Si le projet prévoit des mesures de construction, celles-ci doivent satisfaire aux

exigences définies par le ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement (BMZ).

Références croisées avec d'autres documents de position de MI SEREOR

- ¹ Santé
- ² Genre
- ³ Gestion de conflits
- ⁴ Développement rural
- ⁵ Développement urbain
- ⁶ Développement communautaire
- ⁷ Programmes à long terme

FP/Pan/Hy 27.02.03 / Om 06/04